



fabrique **REL**
RESSOURCES ÉDUCATIVES LIBRES

Sollicitation pour la création et l'adaptation de REL francophones

GUIDE 2023

Date limite : 13 mars 2023



Ce document est mis à disposition selon
les termes de la Licence Creative
Commons Attribution 4.0 International.



Table des matières

1.	OBJECTIF de la SOLLICITATION	3
2.	PRÉSENTATION de la fabriqueREL.....	3
3.	POSITIONNEMENT de la fabriqueREL.....	4
	Définition des REL	4
	Licences	4
	Considérations techniques des REL	5
4.	EXIGENCES du PROGRAMME	5
	Conditions d’admissibilité	5
	Projets admissibles	6
	Échéancier	6
5.	FINANCEMENT.....	7
	Dépenses admissibles	7
6.	ACCOMPAGNEMENT	8
7.	ENGAGEMENTS MUTUELS	8
	Les responsables de projet	8
	Les établissements d’attache des responsables de projet	9
	La fabriqueREL	9
8.	ÉVALUATION des projets.....	10
	Composition du comité de sélection	10
	Critères d’évaluation	10
9.	Annexes	11
	Annexe 1 - Détail et conditions particulières des catégories	12
	Annexe 2 - Critères d’évaluation des catégories 1 et 2	14
	Annexe 3 - Exemples et ressources	15

1. OBJECTIF de la SOLLICITATION

La présente sollicitation vise la création et l'adaptation de ressources éducatives libres (REL) disciplinaires, numériques et francophones, du moment qu'elles s'inscrivent dans l'une des deux catégories suivantes et leur sous-catégorie :

Catégorie 1 – Manuel

- Phase 1 de création d'un manuel (démarrage)
- Phase 2 de création d'un manuel (complétion d'un projet existant)
- Adaptation et/ou traduction d'un manuel libre existant

Catégorie 2 – Notes de cours

- Création de notes de cours
- Adaptation et/ou traduction de notes de cours existantes

Aucun domaine disciplinaire particulier n'est visé. La personne qui présentera un projet devra faire la démonstration de la pertinence de son projet de REL pour l'activité ou les activités pédagogiques visées ou pour le programme ciblé, de même que pour son département, sa faculté, son école ou son établissement.

Pour consulter le détail des conditions particulières de chaque catégorie, voir *Annexe 1* - Détail et conditions particulières des catégories.

2. PRÉSENTATION de la fabriqueREL

La fabriqueREL est un projet interétablissements qui a pour mandat de faire la promotion des REL en enseignement supérieur et d'accompagner dans la création de REL disciplinaire. La vision de la fabriqueREL se traduit par une conception écoresponsable de la création de matériel éducatif qui s'appuie sur des principes d'enrichissement en continu du matériel servant à l'enseignement et à l'apprentissage, de mutualisation des expertises du personnel enseignant, d'accessibilité aux études grâce à une économie significative du matériel académique et de démocratisation des savoirs et de l'éducation.

La mission de la fabriqueREL est d'offrir au milieu de l'enseignement supérieur francophone des ressources éducatives disciplinaires libres, numériques et de grande qualité. En ce sens, l'objectif de la présente sollicitation est d'inviter les personnes enseignantes des universités et collèges québécois à proposer un projet de création ou d'adaptation de REL. Pour plus d'informations sur les principaux buts poursuivis par la fabriqueREL: <https://fabriquerel.org/qui-sommes-nous/>

3. POSITIONNEMENT de la fabriqueREL

Définition des REL

Selon l'UNESCO, « Les ressources éducatives libres (REL) sont des matériaux d'enseignement, d'apprentissage ou de recherche appartenant au domaine public ou publiées avec une licence de propriété intellectuelle permettant leur utilisation, adaptation et distribution à titre gratuit ».

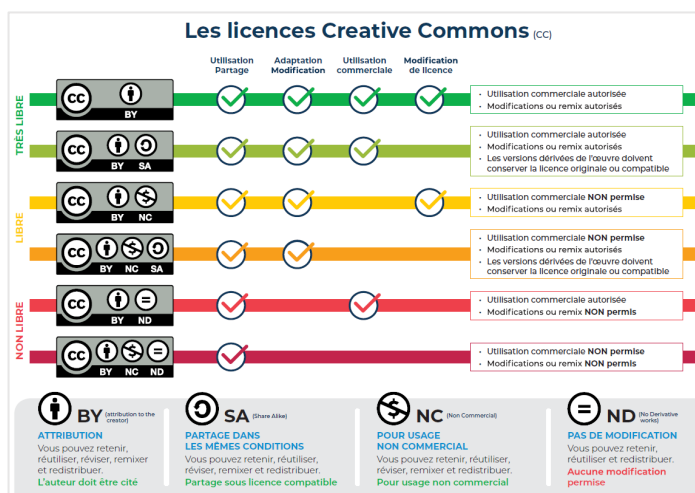
On trouve dans cet énoncé l'expression générale des conditions à réunir pour considérer qu'une ressource soit libre. Une autre expression précise des conditions pour reconnaître une ressource comme libre est la réunion des 5R (Wiley, 2014), un ensemble de cinq permissions largement reconnues dans la communauté des REL. Les 5R sont cinq caractéristiques qui déterminent le caractère libre ou non d'une ressource éducative. Ces 5R sont nommés ainsi parce que leur formulation originale en anglais était composée de cinq mots débutant par la lettre R : *retain* (retenir), *reuse* (réutiliser), *revise* (réviser), *remix* (remixer), *redistribute* (redistribuer).

Ainsi, la fabriqueREL réaffirme son adoption de la définition de l'UNESCO et la précise, selon les travaux de Wiley, en statuant qu'une ressource dite libre est une ressource dont la licence accorde les permissions désignées par les 5R et donc *permet nécessairement la modification à un tiers utilisateur*. Voir des exemples de REL de la fabriqueREL : <https://fabriquerel.org/rel-disponibles/>

Licences

La fabriqueREL adopte les licences Creative Commons (CC) comme moyen pour spécifier les permissions accordées pour les œuvres dont elle va soutenir la création. La fabriqueREL privilégie les licences CC BY et CC BY-SA, mais accepte aussi les licences CC BY-NC et CC BY-NC-SA. Pour des cas particuliers où les licences CC ne conviennent pas, des licences alternatives plus adaptées pourraient être utilisées (ex. : licence GPL ou BSD pour les logiciels libres).

Pour en savoir davantage sur les licences : <https://fabriquerel.org/licences/>



- **Irrévocabilité des permissions accordées.** Les droits ou permissions accordés par une licence associée à une œuvre ne peuvent plus être retirés par la suite. Il est donc possible de partager une œuvre d'abord avec une licence plus restrictive (en ajoutant la mention NC par exemple) et de réviser plus tard la licence pour accorder davantage de permissions. En revanche, l'inverse n'est pas possible : on ne peut plus retirer des permissions que l'on a précédemment accordées.
- **Respect des 5R.** Seules les licences qui respectent les 5R (retenir, réutiliser, réviser, remixer et redistribuer) peuvent être utilisées pour les REL.

Considérations techniques des REL

Par souci de cohérence, la fabriqueREL adopte la position suivante : chaque fois où c'est possible de le faire sans inconvénient majeur, les REL dont la création et la diffusion sont soutenues par la fabriqueREL sont diffusées avec leur matériel source, ou dans le cas de fichiers trop volumineux (ex. : fichiers sources de projets incluant des activités interactives), en indiquant comment obtenir ces fichiers originaux. De plus, la fabriqueREL privilégie l'utilisation des logiciels libres et/ou gratuits et des formats de fichiers ouverts, répandus ou accessibles chaque fois que ce sera possible sans inconvénient majeur. D'autres types de logiciels ou formats pourront être considérés dans les cas où leur emploi est essentiel. Les logiciels propriétaires, mais d'utilisation courante, comme la suite Microsoft Office par exemple, pourront aussi être considérés.

4. EXIGENCES du PROGRAMME

Conditions d'admissibilité

Seules les personnes enseignantes (corps professoral, personnes enseignantes et chargées de cours) des établissements d'enseignement supérieur du Québec sont invitées à présenter un projet dans le cadre de la présente sollicitation.

Chaque projet doit être présenté en utilisant le formulaire approprié disponible sur le site Web <https://fabriquerel.org/documentation/>. La présentation du projet doit respecter les rubriques du formulaire et le nombre de pages (les annexes ne seront pas considérées mis à part les annexes prévues dans ce guide, la lettre d'appui et le curriculum vitae demandés dans les conditions générales de recevabilité).

Sauf si le jury en convient autrement, un maximum d'un (1) projet peut être retenu par établissement. Toutefois, plusieurs projets provenant d'un même établissement peuvent être soumis dans le cas de cette sollicitation.

Pour être recevable, le projet doit respecter les conditions suivantes :

CONDITIONS GÉNÉRALES
démontrer l' expertise disciplinaire et pédagogique de la personne enseignante porteuse du projet (un CV court doit être fourni) ;
démontrer un potentiel significatif de production ou d'enrichissement d'une ou de plusieurs REL ;
recevoir l'appui formel de la direction du collège ou de la faculté ou de l'école d'affiliation de la ou des personnes qui proposent le projet, ainsi que l'engagement de cette dernière à favoriser la réalisation du projet. Cela doit se traduire, sauf exception, par la mise à disposition une personne bibliothécaire et une personne conseillère pédagogique pour soutenir le projet (binôme);
être réalisable en 10 mois : diffusion du projet terminé le 1 ^{er} mars 2024.

Projets admissibles

Pour être admissibles, les projets de REL soumis doivent être **numériques, francophones** et doivent s'inscrire dans l'une des deux catégories suivantes et leur sous-catégorie :

Catégorie 1 – Manuel

- Phase 1 de création d'un manuel (démarrage)
- Phase 2 de création d'un manuel (complétion d'un projet existant)
- Adaptation et/ou traduction d'un manuel libre existant

Catégorie 2 – Notes de cours

- Création de notes de cours
- Adaptation et/ou traduction de notes de cours existantes

Pour consulter le détail des conditions particulières de chaque catégorie, voir *Annexe 1* - Détail et conditions particulières des catégories.

Pour consulter des exemples de médias et de REL, voir *Annexe 3* - Exemples et ressources.

Échéancier

Début février 2023	Lancement de la sollicitation
13 mars 2023 à midi	Dépôt des projets
Semaine du 3 avril 2023	Communication des résultats de l'évaluation des projets
14 novembre 2023, au plus tard	Formulaire d'avancement et livraison d'un prototype avancé
1^{er} mars 2024	Livraison et diffusion de la REL
31 mars 2024	Formulaire rétrospectif et bilan financier

5. FINANCEMENT

Le financement est variable selon la catégorie et l'ampleur du projet. Il se décline en fourchettes budgétaires acceptant ainsi des projets d'ampleur variables dans toutes les catégories suivantes :

- Catégorie 1 – Manuel : **entre 10 000 \$ et 15 000 \$**
- Catégorie 2 – Notes de cours : **entre 5 000 \$ et 10 000 \$**

Un budget détaillé doit être fourni dans le formulaire de présentation du projet. Suivant l'évaluation faite du projet, le comité de sélection de la fabriqueREL se réserve le droit de faire une proposition budgétaire révisée. La personne responsable du projet pourra l'accepter ou la refuser. Dans le cas d'un refus du budget révisé, le projet ne pourra être retenu. Ceci n'a pour but que d'empêcher un budget de comporter des frais de ressources déjà assumés par la fabriqueREL dans ses accompagnements.

Pour des raisons administratives, la fabriqueREL peut uniquement remettre les fonds sous forme de remboursement de factures (p. ex.: factures d'honoraires professionnelles, facture pour couvrir le remboursement d'un pourcentage de tâche d'enseignement, etc.). Par ailleurs, dans l'éventualité où un projet à besoin de mobiliser rapidement les fonds obtenus, l'établissement d'appartenance des responsables d'un projet pourra avancer les fonds et être remboursé, toujours sur présentation des factures, par la fabriqueREL.

Dépenses admissibles

DÉPENSES ADMISSIBLES	DÉPENSES NON ADMISSIBLES
<ul style="list-style-type: none">• Les salaires ou honoraires du personnel requis pour la réalisation du projet, incluant auxiliaire, graphiste, etc. ;• Le dégageant d'au plus une charge de travail (libération de tâche) d'une personne enseignante ;• Les dépenses de location d'équipements informatiques si elles sont justifiées par la nature du projet.	<ul style="list-style-type: none">• Les dépenses consacrées à des tâches normalement assumées par un membre du personnel enseignant ou par le personnel professionnel de l'établissement d'attache ;• Les dépenses récurrentes concernant la pérennité et la promotion du projet au terme de ce dernier ;• Toute dépense non justifiée.

6. ACCOMPAGNEMENT

Pour l'ensemble des projets financés, la ou le responsable de projet devra identifier un binôme de son établissement formé d'une personne conseillère pédagogique et d'une personne bibliothécaire, personnes qui l'accompagneront tout au long du projet. Ces personnes seront aussi secondées par des personnes professionnelles affiliées à la fabriqueREL, selon l'ampleur et la nature de la REL.

Le mandat de ces personnes-ressources est d'apporter l'expertise et le soutien nécessaire dans :

- les choix pédagogiques ;
- la création ou l'adaptation de la ressource pour que celle-ci intègre les valeurs et les composantes du libre ;
- les considérations technologiques ;
- les choix d'utilisation et de diffusion.

De plus, une série de webinaires, ateliers et de midi-discussion seront offerts en mode virtuel qui toucheront la création de REL. Ces derniers s'adresseront parfois au binôme, parfois à l'ensemble des équipes REL. Pour en savoir davantage : <https://fabriquerel.org/processus-de-creation/>

7. ENGAGEMENTS MUTUELS

Les responsables de projet

8

Les responsables de projet s'engagent à :

Aspects administratifs :

- respecter et démontrer de l'ouverture concernant le service pédagogique, documentaire, technique et administratif fourni par la fabriqueREL ;
- respecter l'échéancier tel que présenté dans ce guide ;
- fournir les factures, les pièces justificatives ou les reçus au service des ressources financières de leur établissement de rattachement ou directement à la fabrique REL afin de permettre le remboursement des dépenses engendrées.

Aspects production/promotion de la REL :

- se conformer à la Loi sur le droit d'auteur dans la REL créée ou adaptée ;
- doter leur REL d'une licence CC, ou licence similaire, qui accorde les permissions désignées par les 5R (retenir, réutiliser, réviser, remixer et redistribuer) : CC BY, CC BY-SA, CC BY-NC et CC BY-NC-SA ;
- rendre disponible le matériel source ;
- respecter les normes graphiques minimales de la fabriqueREL concernant l'emplacement du logo de la fabriqueREL, les recommandations pour la page couverture, etc. ;
- recourir à des logiciels et des formats de fichiers ouverts, répandus ou accessibles chaque fois que ce sera possible sans inconvénient majeur ;
- présenter leur projet à au moins un événement de leur choix permettant de promouvoir la REL (peut être un colloque, un symposium, une activité organisée par un ordre professionnel, etc.).

Les établissements d'attache des responsables de projet

Les établissements s'engagent à :

- soutenir les responsables de projet dans le développement, la diffusion et l'utilisation des REL produites, en particulier par la mise à disposition d'une personne bibliothécaire et d'une personne conseillère pédagogique (binôme) ;
- mettre à disposition une avance de fonds nécessaire dans les cas particuliers où cela serait nécessaire au bon déroulement du projet.

La fabriqueREL

La fabriqueREL s'engage à :

- fournir aux responsables de projet ainsi qu'aux personnes professionnelles qui les soutiennent l'encadrement pédagogique, technique et administratif nécessaire tout au long des étapes de la production du matériel ;
- fournir les normes de développement relatives aux REL et proposer des modalités de fonctionnement ;
- accompagner les responsables de projet dans le processus d'édition et de publication ;
- diffuser les REL créées ou adaptées ainsi que leur matériel source ou, dans le cas de fichiers trop volumineux (ex. : fichiers sources de projet avec activités interactives), indiquer comment obtenir ces fichiers originaux ;
- verser aux responsables de projet le financement, sous forme de remboursements de dépenses, obtenu selon les modalités prévues à cette sollicitation.

8. ÉVALUATION des projets

Composition du comité de sélection

La sélection des projets est effectuée par des jurys créés à cette fin. Ils sont composés de gestionnaires de la fabriqueREL, de personnes conseillères pédagogiques et bibliothécaires travaillant dans les établissements partenaires de la fabriqueREL, de personnes enseignantes ayant développé des projets de REL dans les années antérieures, et de personnes enseignantes issues d'établissements qui ne sont pas affiliés à la fabriqueREL.

Critères d'évaluation

La sélection des projets se fait en fonction des critères suivants et selon la pondération indiquée :

- Qualité pédagogique : 40 % ;
- Potentiel de réutilisation-adoption : 40 % ;
- Budget et échéancier : 20 %.

Pour consulter le détail des critères d'évaluation des catégories 1 et 2 :

- voir : *Annexe 2 - Critères d'évaluation des catégories 1 et 2.*

ANNEXES

Annexe 1 - Détail et conditions particulières des catégories

Annexe 2 - Critères d'évaluation des catégories

Annexe 3 - Exemples et ressources

Annexe 1 - Détail et conditions particulières des catégories

Catégorie 1 — Manuel

Le manuel de cours est un ouvrage « [...] qui contient les éléments d'une discipline ou l'essentiel d'un programme scolaire » ([Usito](#)). Le traitement de l'information est plutôt complet et met de l'avant un corpus disciplinaire large. Souvent, on compte plus d'un auteur pour un seul manuel. Il fait aussi l'objet d'un processus de relecture. Le manuel peut inclure différentes composantes, dont des exercices, des synthèses, des schémas, des figures de cas, etc.

La catégorie 1 — Manuel se décline en trois sous-catégories :

- a) Phase 1 de création d'un manuel (démarrage)
- b) Phase 2 de création d'un manuel (complétion d'un projet existant)
- c) Adaptation et/ou traduction d'un manuel libre existant

a) Phase 1 de création d'un manuel (démarrage)

La fabriqueREL se veut être un incubateur pour soutenir les premières étapes de création d'un manuel.

Pour soumettre un projet de phase 1 , il faut :	À l'échéance, les étapes réalisées sont :
<ul style="list-style-type: none">• Définir les objectifs du manuel, le public et les programmes cibles ;• Définir la démarche d'apprentissage (logique d'un chapitre à l'autre) ;• Présenter une table des matières provisoire (Annexe du formulaire de projet) ;• S'engager à poursuivre le projet une fois la phase 1 complétée.	<ul style="list-style-type: none">• Table des matières définitive ;• Rédaction d'au moins 25 % du contenu complet du manuel ;• Mise en place d'une équipe de relecture pour ce qui aura été rédigé ;• Rendre disponibles les travaux réalisés, à moins que le responsable juge que le sujet, le contexte et/ou la pertinence du projet ne le justifient pas.

[Exemples 2022-23](#) : Projets 1 et 2

b) Phase 2 de création d'un manuel (complétion d'un projet existant)

La fabriqueREL se veut être un soutien dans les dernières étapes liées à la création d'un manuel.

Pour soumettre un projet de phase 2 , il faut :	À l'échéance, les étapes réalisées sont :
<ul style="list-style-type: none">• Indiquer les objectifs du manuel, le public et les programmes cibles ;• Indiquer la démarche d'apprentissage (logique d'un chapitre à l'autre) ;• Présenter une table des matières provisoire (Annexe du formulaire de projet) ;• Fournir un lien d'accès vers la version la plus à jour ;• Démontrer que le manuel actuel comporte un contenu déjà rédigé à 50 % ou plus.	<ul style="list-style-type: none">• Terminer la rédaction ;• Intégrer des sections pédagogiques et interactives (quiz, exercices, etc.) ;• Former une équipe de relecture ;• Effectuer les ajustements nécessaires ;• Soumettre le manuel à une révision linguistique ;• Collaborer aux dernières étapes de diffusion.

[Exemple 2021-22](#) : Projet 4

[Exemples 2022-23](#) : Projets 3, 4 et 6

c) Adaptation et/ou traduction d'un manuel libre existant

Pour soumettre un projet d'adaptation et/ou de traduction d'un manuel libre existant, il faut :

- avoir déjà ciblé le manuel à traduire (voir les suggestions de portails et banques de REL en *Portails et banques de REL*) ;
- préciser la liste des adaptations souhaitées et identifier quelles seront les ressources humaines et financières nécessaires ;
- présenter une table des matières provisoire (Annexe du formulaire de projet) ;
- si des adaptations importantes sont à réaliser, prévoir la formation d'une équipe de relecture.

[Exemple 2022-23](#) : Projet 5

Catégorie 2 — Notes de cours

Les notes de cours sont l'appellation donnée à un « ouvrage constitué d'un ensemble de notes, de textes, d'extraits d'œuvre, colligés par [une personne enseignante] et servant de document de référence pour les [personnes] étudiant[e]s d'un cours d'enseignement supérieur. » ([OQLF](#)).

Le traitement de l'information est plutôt contextualisé au cours dispensé par la personne qui collige les notes de cours. Généralement, une seule personne (enseignante ou responsable du cours) en fait la rédaction. Les notes de cours peuvent inclure différentes composantes, interactives ou non, dont des exercices, des synthèses, des schémas, des cas, etc.

La catégorie 2 — Notes de cours se décline en deux sous-catégories :

- a) création de notes de cours
- b) adaptation et/ou traduction de notes de cours existantes

13

Pour soumettre un projet dans la catégorie 2, il faut indiquer dans le formulaire :

- la ou les ressources (notes de cours) à traduire et/ou à adapter et préciser l'ensemble des adaptations souhaitées ;
- un hyperlien vers un extrait ou l'ensemble du matériel déjà existant pouvant servir de base au projet de création ou d'adaptation de notes de cours (un atout).

[Exemples 2022-23](#) : Projets 7 à 12

Annexe 2 - Critères d'évaluation des catégories 1 et 2

Catégorie 1 – Manuel

Catégorie 2 – Notes de cours

QUALITÉ PÉDAGOGIQUE (40 %)

1. La personne **ENSEIGNANTE** a les **APTITUDES** pour mener à bien le projet.

- Elle a des connaissances ou expériences en design pédagogique pouvant contribuer à la qualité du projet.

2. Le **PUBLIC CIBLE** et le **BESOIN** pédagogique sont bien **CERNÉS**.

- Le public cible (enseignant ou étudiant) est suffisamment détaillé pour aider à la réalisation du projet.
- La description du besoin et du contexte pédagogique est précise et repose sur des lacunes ou des problèmes réels et importants.

3. Le **PROJET** est bien **DÉFINI** et les **QUALITÉS PÉDAGOGIQUES** du projet sont bien **DÉMONTRÉES**.

- L'objectif pédagogique du projet satisfait le besoin ciblé.
- La description du projet démontre un bon alignement pédagogique (objectif pédagogique vs stratégies pédagogiques vs outils et médias).
- Les impacts anticipés sur l'apprentissage ou sur les pratiques d'enseignement sont réalistes et signifiants.
- Le projet est bien structuré et segmenté (table des matières).

14

POTENTIEL DE RÉUTILISATION-ADOPTION (40 %)

4. Il sera **FACILE** de **RÉUTILISER** la REL.

- Le potentiel d'adoption par d'autres personnes enseignantes est grand (p. ex. : réseau disciplinaire, autre programme, interordre) : besoin partagé, sujet d'intérêt commun.
- Le traitement médiatique (p. ex. : texte, images, schémas, etc.) et les choix technologiques permettent facilement l'adaptation et la réutilisation par d'autres personnes enseignantes.
- Le projet prévoit une documentation à l'intention des personnes enseignantes facilitant l'utilisation et la modification de la ressource (fiche d'utilisation).

BUDGET et ÉCHÉANCIER (20 %)

5. Le **PLAN D'ACTION** est **ADÉQUAT**.

- Au regard de l'ampleur des travaux à réaliser et de leur complexité.
- Au regard des personnes impliquées, incluant la présence possible d'une personne étudiante déjà identifiée.
- Au regard de la durée estimée du projet.
- Au regard des coûts de production (traduction, révision linguistique, mise en page, etc.).

Annexe 3 - Exemples et ressources

Exemples de manuels et de notes de cours francophones diffusés sous licences ouvertes

- Sénéchal, D. (2020). *Relativité générale*. Université de Sherbrooke. CC BY-NC.
<https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/17058>
- Bachand, M., Bélanger, É., Lemelin, N. et Boivin, N. (s. d.). *Réorganisations et planification fiscale*. (Édition 2021-2022). FISCALITÉuqtr.ca. CC BY-NC-SA.
https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC1730/F578905434_FEIII.pdf
- Turcotte, J.-S. et Turcotte, P. (2022). *Algèbre linéaire : Intuition et rigueur: Version préliminaire*. Cégep Réal-Godin. CC BY-SA. <https://alir-jsturcotte.profweb.ca/alir.html>
- Brutus, S. et Baronian, N. (2020). *Human Resources Management – Candian Edition*. Department of Management, John Molson School of Business, Concordia University. CC BY-NC-SA.
<https://opentextbooks.concordia.ca/hrmcanadian/>
- Roy, K., Focsaneanu, K.-S., Thomas, J. M. et Zeghal, M. (s. d.). *La chimie générale pour les Gee-Gees*, Université d'Ottawa. CC BY-NC-SA.
<https://ecampusontario.pressbooks.pub/genchempourlesgeegees/>
- Villeneuve, S. (2017). *Wikipédia en éducation : Guide pour une utilisation optimale de l'encyclopédie libre par les étudiants, enseignants et autres intervenants en éducation*. Wikibooks. CC BY-SA.
https://fr.wikibooks.org/wiki/Wikip%C3%A9dia_en_%C3%A9ducation

Portails et banques de REL

Voici une liste non exhaustive de banques et portails spécialisés dans les manuels libres, pour la plupart en langue anglaise. Ces ressources peuvent aider à repérer des manuels ou notes de cours en vue de déposer un projet de traduction et adaptation.

BCcampus : Organisation financée par des fonds publics pour l'encadrement sur l'éducation ouverte dans les institutions postsecondaires en Colombie-Britannique.

Openstax : Organisme à but non-lucratif rattaché à l'Université Rice. Leur mission est d'améliorer l'accès à l'éducation et l'apprentissage pour tous, entre autres, en rendant disponibles des ressources éducatives libres, principalement des manuels.

Open Textbook Library : Fait partie du Open Education Network, un réseau d'éducation ouverte affilié à University of Minnesota's College of Education and Human Development.

Wikibooks : Fait partie de l'offre de *Wikimedia project* et se présente comme étant la collection de manuels à contenu ouvert que tout le monde peut éditer.

Pour plus d'information, consulter la page *Trouver des Ressources éducatives libres (REL)* par type de document (UdeM) : <https://bib.umontreal.ca/guides/types-documents/rel?tab=3260>

Outils/médias pour soutenir la rédaction (plateforme pour autoédition)

- Low tech
 - MS Word ou autre logiciel de bureautique ;
 - Wikipedia ou Wikiversité dans le cas de certains projets de notes de cours ;
 - Pressbooks ;
 - Wikibooks.

- High tech
 - Markdown / RMarkdown ;
 - PreTeXtbook ;
 - GitHub.

- Tout autres outil, média ou programme permettant de fixer du contenu dédié à la lecture (textuel).